

ques et sociales, font partie de programmes de subventions à la recherche en hygiène publique et en bien-être social.

Mentionnons aussi un programme sommaire de recherche entrepris dans les laboratoires mêmes de la Direction générale des aliments et drogues. Ces études portaient, par exemple, sur les effets de certains contraceptifs sur la fécondité et autres fonctions et sur les rapports qui peuvent exister entre certaines drogues particulières. La plus grande partie des recherches a été exécutée sur les humains. Sous la direction de notre collègue, le Dr. Hurteau, l'Université d'Ottawa a entrepris, à forfait, sur un contraceptif utilisable pendant une longue période de temps, des recherches très prometteuses.

Il faudrait ajouter que des projets semblables ont été approuvés par le programme de subventions aux recherches du Conseil des recherches médicales. Des recherches ont été poursuivies, par exemple, sur la biochimie et le métabolisme des stéroïdes et des hormones qui ont une influence sur la reproduction, sur la génétique, sur les aspects immunisants de la reproduction et, enfin, des études chromosomiques sur les populations humaines.

Le ministère examine également certains des problèmes propres à l'avortement qui, incidemment, constitue un type de régularisation des naissances tout à fait indésirable. L'avortement est très onéreux et, comme je l'ai dit tout à l'heure, peut causer des dommages irréparables. Comme nous aurons l'occasion, plus tard, de discuter cette question à la Chambre, nous apporterons alors les précisions nécessaires.

En examinant la plus grande partie de cette recherche sur la planification familiale, financée par des subventions du gouvernement fédéral (à l'exclusion du programme du Conseil des recherches médicales), je préfère être modeste et dire que ce n'est qu'un début, surtout dans le domaine des sciences sociales. Nous voulons établir des priorités dans la recherche sur la planification familiale, afin de mettre en lumière les projets-témoins, l'évaluation des programmes et l'appréciation des efforts fournis dans le domaine de l'éducation. Du point de vue administratif, nos efforts peuvent porter davantage si nous modifions le mode de financement de la recherche et orientons ces crédits forcément limités vers des domaines précis dont la priorité a été reconnue.

Le ministère a pour objectif de former du personnel qualifié qui aura pour mission d'étudier et d'appliquer les diverses propositions visant à accroître les services de planification familiale par le truchement de l'information, de la formation du personnel et de la recherche. Il faut, bien sûr, discuter de ces propositions au préalable avec les gouvernements provinciaux intéressés. Nous espérons également qu'un peu de temps sera accordé aux questions relatives à la planification familiale, lors de la prochaine conférence des ministres de la Santé.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il semble bien que tous les délégués qui assistaient à la conférence des ministres de la Santé ont reçu le bulletin qui leur a été distribué sur la planification familiale.

Je désirerais également mentionner que pour des raisons qui ne sont pas entièrement claires, le personnel spécialisé et expérimenté en planification familiale, discipline requérant une compétence dans plusieurs domaines, est relativement peu nombreux au Canada. On a l'intention de préparer des ouvrages éducatifs et d'autres sortes

de documents d'information publique pour les personnes qui travaillent actuellement dans ce domaine.

Je n'ai pas besoin, monsieur l'Orateur, d'ajouter que le gouvernement fédéral fait tout, avec les moyens à sa disposition, pour indiquer à la population canadienne qu'il faut absolument permettre à un individu d'exercer son libre choix en ce qui a trait à des actes semblables. C'est pour cela que le gouvernement fédéral donnera les directives nécessaires, au fur et à mesure que les recherches seront connues, et qu'il avertira la population en temps et lieu sur les meilleures mesures à prendre relativement à la planification familiale.

Même si cette question relève de la compétence provinciale, il n'en reste pas moins qu'il faut que le gouvernement fédéral puisse subventionner des programmes de ce genre, qui contribueront à l'édification de notre pays. Et je crois que le gouvernement est à l'avant-garde, comme d'ailleurs il l'a toujours été, dans le domaine social, et je suis sûr qu'il accordera son aide, afin que la vie au Canada soit de meilleure qualité non pas pour certaines classes de la société seulement, mais pour tous les Canadiens.

• (5.30 p.m.)

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: Le député d'Algoma (M. Foster) a la parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est l'équipe d'étouffeurs de bills là-bas.

Une voix: Ils sont efficaces.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude cet après-midi, inscrite au nom de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis), et ainsi conçue:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude entreprise par le Centre de planification familiale, de Montréal, au cours de l'année financière 1969-1970, financée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et intitulée «Projet de recherche auprès du milieu défavorisé urbain québécois».

Cette étude, si je comprends bien, a trait à la planification familiale dans la région de Montréal, aux familles à revenu modique, et aux effets d'un revenu inférieur, d'un logement insalubre et d'un manque d'éducation sur le nombre d'enfants dans une famille. La représentante de Vancouver-Kingsway nous a fort bien signalé dans son discours les facteurs sociaux en cause. Elle nous a dit qu'il n'y a que 23 centres de planification familiale au Canada; il semble bien qu'on ne s'est encore guère prévalu des changements apportés au Code criminel il y a plus d'un an et qui permettaient la publication des renseignements, du moins par les services de l'État et les groupes bénévoles.

L'honorable représentante a suggéré de créer des cliniques mobiles à l'instar des Européens. Cela s'appliquerait, je présume, à des centres d'information en planification familiale. J'ai reçu une demande d'un organisme d'assistance publique qui songeait à créer une clinique de ce genre très peu de temps après les amendements au Code criminel. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a prêté un excellent concours. Il m'a donné les noms et adresses de gens qui pouvaient aider, fait des suggestions pour la structure de l'organisation, sur le genre de personnes qui seraient en charge etc. Je crois que le groupement pour lequel j'ai fait des démarches a